

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Pouvoirs : 2

Pour :

Contre :

Abstention :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2026

Date de la convocation :

17 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation :

19 septembre 2026

Date de la publication de la délibération :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, JP. HEMON, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, J. GUICHEN, S. LAUDEN, P. DAGORN, Y. URVOAS.

Etaient absents : S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; R. NAVARRETE.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/09/02

TARIFS COMMUNAUX – ANNÉE 2027

Suivant l'avis de la commission des finances et vie économique, réunie le 15 septembre 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'appliquer, pour l'année 2027, les tarifs suivants :

CONCESSIONS CIMETIERE	10 ans :	90 €
	15 ans :	130 €
	30 ans :	200 €
MINI CONCESSIONS	15 ans :	385 € (1ère acquisition)
	10 ans :	90 € (renouvellement)
	15 ans :	130 € (renouvellement)
	30 ans :	200 € (renouvellement)
COLUMBARIUMS	15 ans :	795 € (1ère acquisition)
	10 ans :	90 € (renouvellement)
	15 ans :	130 € (renouvellement)
	30 ans :	200 € (renouvellement)
DROIT DE PLACE	Installations exceptionnelles :	25 €
	Installations fréquentes et régulières :	1 €
LOCATION DE SALLE*	Particuliers (1 jour)	160 €
	Particuliers (2 jours consécutifs)	260 €
	Particuliers (1/2 journée)	80 €
	Associations communales	gratuit
	Utilisation exceptionnelle (durée 2h maximum)	5 €/h
nettoyage des locaux par les utilisateurs (30 € appliqués par heure de ménage supplémentaire effectuée par l'agent communal lorsque la salle ne sera pas rendue en état).		
AIRE D'ACCUEIL POUR CAMPING-CARS *	Stationnement - forfait 0h/6h	6,50 €
	Stationnement - forfait 24h	11 €
	Ticket perdu	50 €

* délibération n°2023/04/07 du 07.04 2023 : modalités inchangées sauf tarifs

Le Maire,

La secrétaire de séance,

David LE GOFF

Catherine L'HARIDON